



Numéro de l'acte	2017-20-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	

CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2017

QUESTION N° 2017-20

ANIMATIONS : Fête de la Musique – La Musique des Bar'ques

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Pour la quatrième année, il est proposé en vue d'avoir un impact plus marqué pour les commerçants, d'organiser dans le cadre de la fête de la musique la manifestation « La musique des bar'ques » sous la forme de cafés – concerts le samedi 17 juin 2017 de 18h à 19h30 sur la place et le parvis, de 19h30 à 23h30 pour les restaurants et de 21h à 1h pour les cafés.

Les cafés, restaurants de la commune disposant d'une licence IV ont été contactés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de mettre en œuvre la fête de la musique qui se déroulera pour 2017, le samedi 17 juin, sous forme de café-concert notamment,
- 2°) de prendre en charge l'ensemble des cachets des prestations musicales, la SACEM et droits musicaux afférents à la manifestation,
- 3°) de prendre en charge les repas des artistes,
- 4°) d'exonérer le public de droit d'entrée,
- 5°) de fixer et réclamer aux établissements Arquois adhérents à la manifestation une somme forfaitaire d'un montant de 100€ TTC au moyen d'un chèque qui sera perçu lors de l'inscription par le biais de la régie de recettes « Fêtes et Cérémonies ».
- 6°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats avec les artistes et les conventions avec les établissements adhérents.
- 7°) d'imputer les recettes et dépenses à provenir sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2017 et suivants, selon les conditions ci-avant définies.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 Mars 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Affiché le 14 Mars 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 Mars 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Délibération 2017-06 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain RICOUART, Dominique GODART ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'ESA Football.

Délibération 2017-07 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain Ricouart, Jean-Marc BOURGEOIS, François FRADIN ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'AMGA.

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.